

## **Campagne Nationale de Reboisement 2013**

---

**Allocution de Monsieur  
NGOLE Philip NGWESE  
Ministre des Forêts et de la Faune**

***Yaoundé, le Vendredi 07 Juin 2013***

- Madame le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;
- Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune ;
- Monsieur le Directeur Général de l'ANAFOR ;
- Monsieur l'Inspecteur Général du Ministère des Forêts et de la Faune ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs ;
- Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Messieurs les Représentants de la Société Civile ;
- Chers Collaborateurs et Chers invités, en vos titres et rangs respectifs,

### **MESDAMES ET MESSIEURS,**

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de prendre la parole devant vous, pour vous souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue dans cette auguste salle de réunion du Mont Fébé, à l'occasion de la cérémonie solennelle de lancement de la Campagne Nationale de Reboisement pour l'année 2013, qui porte sur le thème **« Planter un arbre, c'est contribuer à la lutte contre les changements climatiques »**.

Mesurant les engagements qui sont les vôtres, je voudrais d'emblée vous remercier de consacrer ce moment pour qu'ensemble, nous puissions nous pencher sur l'importante question, désormais centrale du reboisement et de la régénération forestière au Cameroun.

### **MESDAMES ET MESSIEURS,**

Comme vous le savez tous, la présente cérémonie porte sur la remise officielle des appuis divers pour la promotion des activités de reboisement.

Le thème choisi pour le lancement de ces activités que j'ai indiqué tantôt, est fort évocateur et ne relève pas du hasard.

En effet, nous avons encore tous en mémoire, la catastrophe naturelle qui en 2012, a frappé les Régions du Nord, de l'Extrême-nord, de l'Est et du Nord-ouest du pays. Celle-ci, de l'avis des experts, serait essentiellement imputable aux changements climatiques. Elle a eu comme conséquences, des inondations à grande échelle, qui ont entraîné un désastre sans précédent pour l'économie locale, l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la vie des populations de manière générale.

Cette situation qui en son temps a interpellé au plus haut niveau le Gouvernement de la République, remet au centre des préoccupations, le débat d'une part sur la nature des moyens à mettre en œuvre en vue de l'atténuation et de la lutte contre la dégradation des écosystèmes et le déboisement, l'érosion des sols, des berges et des bassins versants, l'instabilité des digues, etc., et d'autre part, sur la compréhension des enjeux de la reconstitution du couvert végétal dans les régions

sinistrées, à travers l'intensification à une échelle plus large, de la plantation des arbres.

## **MESDAMES ET MESSIEURS,**

L'évènement qui nous réunit aujourd'hui, se distingue par son originalité tant sur le plan organisationnel que sur la nature et les modalités de mise à disposition des appuis aux acteurs du reboisement.

Ceci témoigne à n'en point douter, d'une certaine rupture avec la tradition en la matière.

Pour comprendre cette nouvelle option, permettez-moi de jeter un regard rétrospectif qui permet d'évaluer le chemin parcouru.

Pour effectuer cet exercice, j'aimerais faire le diagnostic de la situation actuelle du reboisement, et en souligner les principales évolutions et contraintes enregistrées jusqu'à date.

En effet, la forêt du Cameroun avec ses 22 millions d'hectares, soit 46% du territoire national, se distingue par sa très grande diversité floristique et faunique. En zone de forêt dense qui couvre principalement les Régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et du Sud-ouest, les superficies exploitables sont estimées à 14 millions d'hectares, dont près de 80% sont déjà parcourues par une exploitation sélective. La production moyenne annuelle de bois d'œuvre est de 2,3 millions de m<sup>3</sup>.

En zone de savane humide concernée par les Régions de l'Adamaoua, du Nord-Ouest, et de l'Ouest, ainsi qu'en zone de savane sèche comprenant les Régions de l'Extrême-nord et du Nord, plus de 80% de bois prélevés sont utilisés comme bois de chauffage. Dans ces Régions marquées par une forte densité de population, la sécurité énergétique en termes de biomasse constitue un véritable défi.

Par ailleurs, il importe de noter que les ressources forestières sont en proie à d'autres types de menaces réels liés aux exigences de développement. Dans ce registre, il me semble utile d'évoquer les effets combinés de l'urbanisation, de l'incivisme des populations, des conflits fonciers, de l'agro-industrie, de l'agriculture itinérante sur brulis, de l'élevage et de l'exploitation minière.

Ces menaces sont également observées dans les périmètres urbains où les espaces alloués aux espaces verts sont envahis, rendant ainsi marginale l'action des paysagistes.

C'est à juste titre que la FAO indique dans l'une de ses études en 2001, la disparition au cours des deux dernières décennies, de plus de 2 millions d'hectares de forêts dense, et environ 1 million d'hectares de forêts de savane humide. Ce recul de la couverture forestière est l'aspect le plus tangible de la dégradation de l'environnement. La conséquence en est la perte de productivité des sols, aggravée par les phénomènes d'érosion, de sécheresse et de désertification, ainsi que la réduction du potentiel génétique de la forêt. L'appauvrissement des forêts, objet d'une surexploitation dans certaines régions, ne garantit plus l'approvisionnement des industries de transformation à une hauteur qui permette leur viabilité économique.

Pour compenser à la fois les prélèvements annuels de l'ordre de 35 000 ha selon une étude de l'ANAFOR menée en 2006, et combler le manque à planter réalisé depuis l'arrêt des programmes nationaux, le Ministère des Forêts et de la Faune s'est engagé depuis 2006 au titre de l'accompagnement technique, financier et matériel du Gouvernement, à octroyer des appuis aux acteurs de reboisement.

## **MESDAMES ET MESSIEURS,**

Vous conviendrez avec moi que c'est la conjugaison des actions d'origine anthropique ou naturelle, qui à terme, menace l'équilibre besoins/ressources. Cette tendance persiste de nos jours, malgré les efforts consentis conjointement par les partenaires techniques et financiers, les ONG's, les Communes, les Communautés, les privés, et bien évidemment les pouvoirs publics.

En effet, le reboisement date de la période coloniale et s'est poursuivi après l'indépendance, par la création des plantations en régie par divers organismes. L'Office National de Développement des Forêts (ONADEF) créé en 1990, a repris les missions anciennement dévolues au Fonds National Forestier et Piscicole (FNPF), à l'Office National de Régénération des Forêts(ONAREF) et au Centre National de Développement des Forêts (CENADEFOR). Tous ces organismes ont permis de mettre sur pied 37 621 hectares de forêts jusqu'en 2003, période pendant laquelle la réforme institutionnelle du secteur forestier a été opérée.

Cette réforme institutionnelle s'est soldée par le repositionnement de l'Etat dans les activités de renouvellement des ressources forestières entre autres. C'est en vertu de cette réforme que les acteurs étatiques ont été investis des missions de pilotage, de suivi et de régulation dans ce domaine, en d'autres termes, c'est à cette période que l'exécution des activités de reboisement a été transférée aux Communautés et aux privés.

La première action dans ce sens a été la restructuration de l'Ex-ONADEF devenu Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), afin d'assurer l'accompagnement de ces Communautés et privés à travers la fourniture du matériel végétal et des prestations d'encadrement technique.

Afin d'opérer ce transfert, le nouveau décor institutionnel a obligé mon département ministériel à élaborer en 2006, le Programme National de Reboisement (PNR) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE). Plus concrètement, le Programme National de Reboisement prévu pour une durée de 3 ans, avait comme objectifs :

- d'accroître et soutenir la production forestière en zone de forêt dense, et maintenir la biodiversité ;
- d'intensifier les reboisements en zone de savane humide, en vue de répondre aux besoins en bois énergie, bois d'œuvre et de service ;
- de stabiliser et d'améliorer le couvert végétal en vue de lutter contre la désertification et les changements climatiques, et subvenir aux besoins en bois énergie, de service et autres produits d'arbres à usage multiple ;
- d'assurer la permanence de l'état boisé des réserves et périmètres de reboisement, et le transfert de leur gestion aux collectivités et aux privés ;

- de développer la foresterie urbaine et périurbaine à des fins d'embellissement, d'assainissement et d'écotourisme de proximité ;
- de valoriser les acquis scientifiques et techniques, et développer de nouveaux outils de gestion durable des forêts.

## **MESDAMES ET MESSIEURS,**

En attendant l'élaboration en cours du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF), l'exécution du Programme National de reboisement se poursuit jusqu'à ce jour, et se résume aux résultats qu'il me plait de vous présenter dans la suite de mon propos.

Dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) qui ont été concédées en exploitation, les activités de reboisement sont obligatoires. Les missions d'évaluation réalisées à ce sujet, montrent un faible engouement des opérateurs économiques pour la régénération des prélèvements opérés. C'est l'occasion pour moi, d'appeler ces opérateurs à plus de respect des prescriptions de leurs plans d'aménagement. J'aurai désormais la main lourde pour les cas d'inobservations avérées.

Pour ce qui est des forêts du domaine national, les résultats obtenus au terme de la mise en œuvre du Projet PAFRA méritent d'être mentionnés. Ce projet a porté sur la promotion des plantations forestières privées dans la zone de savane humide, notamment dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et de l'Ouest. Cofinancé par le Gouvernement du Cameroun et la Banque Africaine de Développement à hauteur de 06 milliards de FCFA, ce projet, à travers les appuis divers aux populations et communautés, a permis de planter environ 08 millions d'arbres, sur une superficie de près de 20 000 hectares.

Quant aux appuis divers qui constituent le centre d'intérêt de la présente cérémonie, il convient de souligner que la décentralisation a prévu dès 2012, le transfert effectif de 43 Réserves et périmètres de reboisement, repartis sur 37 Communes assises sur 8 Régions.

Cette démarche s'appuie sur un cadre institutionnel spécifique mis en place à travers des textes de références que sont :

- la Décision n°2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012 fixant la liste et les modalités de transfert de la gestion de certaines réserves forestières ;
- et le Décret n°2012/0878/PM du 27/03/2012 fixant les modalités de l'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées ;
- un Projet d'arrêté précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées, est en cours d'aboutissement.

A ce jour, 44 Conventions sur 49 attendues ont été signées aussi bien par les Maires des Communes concernées que par mes soins, les 05 autres le seront une fois que les questions liées à l'intercommunalité de certaines réserves auront trouvé des solutions.

Les principaux bénéficiaires des appuis au reboisement sont les Communes, les ONG's, les Associations, les GIC's, et les Chefferies traditionnelles.

A ce titre, de 2006 à 2012 :

- 219 Communes ont reçu chacune un appui financier de 5 millions de FCFA, soit un total de 1 Milliard 95 millions de FCFA pour la plantation de 876 000 arbres sur une superficie de 2190 ha ;
- 32 Communes ont reçu chacune un appui financier de 01 million pour l'entretien des anciennes plantations ;
- 21 Chefferies ont reçu chacune un appui financier de 02 millions, soit un total de 42 millions pour la plantation de 33 600 arbres sur 84 ha ;
- 68 ONG's et Associations ont reçu chacune un appui financier variant entre 03 et 04 millions de FCFA, soit un total de 312 millions de FCFA pour la plantation de 248 800 arbres sur 622 ha.

Ces appuis cumulés devraient déboucher sur le territoire national, à la plantation de 1 158 400 arbres sur une superficie de 2 896 ha.

### **MESDAMES ET MESSIEURS,**

Si les chiffres qui viennent de vous être présentés sont visiblement éloquentes et traduisent la volonté manifeste du Gouvernement de la République en faveur de la lutte contre la dégradation des écosystèmes et la reconstitution du couvert végétal, il n'en reste pas moins que l'opérationnalisation des mesures engagées depuis 2006, interpelle quant à la signification des résultats observés sur le terrain.

En effet, au terme d'une mission de suivi-évaluation interne des activités de reboisement effectuée par les services techniques de mon département ministériel en mars 2013 dans les 10 régions du pays, auprès de 149 structures parmi les 294 bénéficiaires des appuis de 2010 à 2012, il se dégage un faible rapport coûts de réalisation/efficacité.

Pour un montant de 1,399 milliards de FCFA d'appuis entre 2010 et 2011 pour ne considérer que ce segment, et de 30 millions FCFA en 2011 pour l'entretien des plantations, les résultats observés sur le terrain indiquent un taux de réalisation de 42,33%, un taux de réussite de 35,08% et un taux de reconstitution du couvert végétal de l'ordre de 6%.

M'adressant opportunément à l'ensemble des bénéficiaires des appuis, et à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités de reboisement, je tiens à souligner que ces résultats qui peuvent s'expliquer par la conjugaison d'un certain nombre de facteurs d'ordre conceptuel, institutionnel, politique, organisationnel, structurel, matériel et financier, interpellent de manière plus pressante quant à la qualité de l'utilisation des appuis financiers destinés aux acteurs de reboisement.

Ces résultats révèlent aussi, au-delà de la nature des appuis financiers qui constituent des deniers publics, le fait que ceux-ci ne sont pas toujours utilisés de manière rationnelle et conformément aux dispositions des Conventions régulièrement signées par les parties prenantes.

Pour optimiser le niveau de compensation actuel du couvert végétal à travers les appuis du Fonds Spécial de Développement Forestier, des actions fortes et conjuguées sont envisagées. Elles devront s'appuyer entre autre, sur :

- le relèvement des conditions d'éligibilité aux appuis ;
- un suivi organisationnel et technique, un contrôle financier plus rigoureux, ainsi qu'une implication plus soutenue et coordonnée de l'ensemble des parties prenantes au reboisement.

## **MESDAMES ET MESSIEURS,**

A la suite de ce regard rétrospectif et critique, permettez-moi de m'adresser aux Délégués Régionaux des Forêts et de la Faune ici présents.

Le constat fait plus haut appelle de notre part, une plus grande responsabilisation de nos services déconcentrés, ainsi qu'un renforcement du suivi et de l'encadrement des bénéficiaires des appuis au reboisement. C'est pour donner de l'emphase à cette approche dont l'importance n'est plus à démontrer, que la présente cérémonie fait l'objet d'une décentralisation au niveau régional.

Dans le cadre de la Campagne Nationale de Reboisement de 2013, le choix des acteurs a porté prioritairement sur :

- les Communes sous convention provisoire de gestion des réserves forestières et périmètres de reboisement transférés ;
- les Communes, ONG/GIC/Associations et Chefferies traditionnelles n'ayant pas encore bénéficié d'un appui au reboisement du MINFOF ;
- les Communes, ONG/GIC/Associations et Chefferies traditionnelles ayant effectivement réalisé des plantations qui nécessitent des opérations d'entretien.

C'est à ce titre que 154 acteurs ont été retenus et répartis comme suit :

- 47 Communes sous convention provisoire de gestion des réserves forestières transférées ;
- 21 Communes, 20 ONG/GIC/Associations et 02 Chefferies n'ayant pas encore bénéficié des appuis au reboisement ;
- 46 Communes, 13 ONG/GIC/Associations et 05 Chefferies pour des opérations d'entretien.

Chers collaborateurs, au-delà de l'interpellation dont vous venez de faire l'objet, et qui vise le développement des activités de reboisement sur le territoire national, je vous exhorte à œuvrer pour que les résultats attendus de la Campagne de Reboisement 2013 soient plus probants et significatifs que ceux des années précédentes.

Je sais pouvoir compter sur votre expertise et votre professionnalisme pour relever ce défi.

Je tiens à révéler ici que plus que jamais, vous serez désormais évalués entre autres critères, à l'aune des résultats que vous enregistrez en terme de rendement pour le reboisement dans vos ressorts de compétence respectifs.

Des sanctions positives ou négatives seront prises selon le cas, soit pour récompenser les responsables méritants, soit pour les interpeller davantage par rapport aux missions qui sont les leurs.

Il vous revient également de rappeler aux bénéficiaires de ces appuis, que les moyens mis à leur disposition constituent des deniers publics, qui doivent être considérés et gérés comme tels, avec en perspective, la mise en œuvre de la responsabilité personnelle en cas de malversation.

**MESDAMES ET MESSIEURS,**

C'est sur cette invite que je déclare solennellement lancée, la Campagne Nationale de Reboisement 2013.

En vous souhaitant un bon retour dans vos familles respectives, J'émetts une fois de plus, le souhait ardent que cette Campagne soit couronnée de succès.

Vive le Cameroun !

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.**